Seydina Limamou Lahi (psl): statut et mission

Le bon sens et la logique voudraient que la détention d'un statut puisse être prouvée. Le problème de l'homme c'est l'amnésie mais surtout la manipulation. En effet, il y a des hommes qui refusent une prophétie car ils sont amnésiques d'autres parce qu'ils sont manipulés ou qu'ils veulent manipuler.

L'amnésie se manifeste par une attitude mécréante qui se répète à chaque fois qu'un prophète lance son appel.

La prophétie est l'expression principale du divin, le mandant étant intimement lié au mandataire. C'est la raison pour laquelle la principale preuve d'une prophétie est le miracle. Certains oulémas arguent qu'on ne peut se passer des textes car un musulman n'a comme référence que le Coran et la Sounna. Cela est certes vrai mais la déduction qu'on en tire révèle un défaut de culture dans le domaine de la prophétie et une amnésie intellectuelle notoire. En effet, suivre le Coran consiste à déduire de ce livre les critères distinctifs d'un prophète. Pour le Coran ou les hadiths, ce sont les oulémas qui en font les interprétations. L'œuvre humaine étant par essence imparfaite, il existe toujours une marge d'erreur. D'autant plus qu'il est de notoriété publique que beaucoup de hadiths ne sont pas authentiques et que le plus grand problème des muhadiths est de délier le vrai de l'ivraie dans la science des hadiths. Se conformer au Coran et à la Sunna revient à constater qu'aucun des quatre hulafa u rachidune n'a eu besoin de consulter l'Evangile ou un livre des savants juifs pour vérifier la véracité de la mission du prophète Muhamed (psl). La vérité est que certains furent séduits par les valeurs morales de l'homme d'autres par la consistance de son enseignement. Il faut croire que la croyance siège dans le cœur et non dans l'esprit. Pendant ce temps, la majorité des savants juifs se focalisaient sur les critères que leurs savants avaient fixés en se basant sur la Bible pour rejeter le prophète Muhamed. Ainsi, ils ne voyaient pas le paraclet dans la personne du prophète Muhamed (psl) pour qui ils relevaient plusieurs incohérences. Ce qui a posé problème en premier lieu fut son appartenance raciale qui était jugée par eux comme une marginalité, une rupture, une nouveauté. Cela était d'autant plus inconcevable que les prophètes antérieurs leur avaient fait savoir qu'ils étaient les élus de Dieu. Même le Coran aborde dans le même sens « ya banii israila uzkuru ni'matiyal latii an 'amta ilaykum wa inni fadaltukum 'alal 'alamina »¹. Ils se sont alors posé la question de savoir depuis quand Dieu les aurait-il destitués? Cela explique qu'ils ne l'aient pas pris au sérieux, pour la plupart.

-

¹ Sourate2 verset48

Nous devrions nous demander pourquoi l'écrasante majorité des premiers compagnons étaient des illettrés ou au plus des gens qui avaient un niveau d'érudition modeste, si vraiment la prophétie est une question d'érudition ? La réponse est simple : la foi n'est pas une question de raison mais de cœur, quwatul mumine fii qalbihi_(la force du croyant réside dans son cœur) et Cheikh Ahmadou Bamba de renchérir « fal 'ilmu laa bi kasrati riwaya bal innahu nurunu maa'a diraaya_(la connaissance n'est pas un exercice de collecte de références textuelles mais plutôt une lumière dans le cœur du pieux). Il est regrettable que des savants musulmans se retrouvent dans ce même délire intellectuel dans lequel s'enlisaient les savants juifs à l'avènement du prophète Muhamed. Ont-ils été frappés d'une amnésie intellectuelle ? Il appert alors que la démarche idoine, si l'on cherche la vérité, est de faire une pause, de fermer les livres et d'écouter Seydina Limamou Lahi (psl). Ainsi disait-il « 'ulama u yi oublen terei yi diamana dik na_ O savants, fermez les livres, le Maitre est arrivé ». Si on l'écoute on pourra analyser ses dires d'une manière objective sans commettre l'erreur de se tromper sur la « balance ». Le Coran ne nous a-t-il pas mis en garde « wa sama a rafa'aha wa wada'al mizaane an laa tatghaw fil mizaan_(Le Ciel c'est nous qui l'avons élevé (en un haut rang) et avons établi la balance, ne vous trompez pas sur la balance $)^2$.

C'est dans ce sens qu'il faudra comprendre la déclaration de Seydina Limamou :

« alhamdoulilahi lazii lam yazal³

Ajiibou daa 'iyallahi yaa ma'charal insi wal jinn innii rassululahi ilaykum

Mouhamad minal baydi qad aswada⁴

Muhammadu naamaa wastayhaza muhammadu⁵

Kalay len jaa a al amrul a'zam, kalay len kaay leen nieuw len, dik len jaa a al amrul a'zam⁶

Il est clair que Seydina Limamou s'est déclaré prophète. Alors intéressons-nous aux critères auxquels on reconnait un prophète d'après la tradition et la sounna. Un seul obstacle sérieux se dresse sur notre chemin à savoir le terme *khatam an nabiyyina* que certains oulémas traduisent par « dernier des prophètes ». En analysant bien le Coran et la Sunna, on se rend bien compte que cette considération est très critiquable. Certains attribuent au Prophète la

_

² Sourate Ar-Rahman

³ Gloire à Dieu, l'Eternel

⁴ Muhamad, jadis suscité parmi les Blancs est devenu Noir

⁵ Muhamad qui s'était endormi s'est réveillé

⁶ Venez à moi, le plus grand avènement est arrivé

déclaration selon laquelle il n'y aura pas de prophète après « laa nabi ba'di ». Considérant qu'il ne peut y avoir de contradiction entre le Coran et la Sunna, il est légitime de se poser des questions. D'une part, il est inscrit dans le Coran que Jésus (psl) reviendra après le prophète Muhamed (psl); ce qui remet en cause cette théorie. D'autre part, qui est plus apte à interpréter les dires du Prophète (psl) que notre mère Aicha qui, consciente de la mauvaise interprétation que l'on fait de cette déclaration, affirma « quluu huwa khataman nabiyina walaa taquulu laa nabiya ba'dahu_ (dites qu'il est le sceau des prophètes mais ne dites pas qu'il n'y a pas de prophète après lui)⁷. Effectivement, elle était consciente que Jésus reviendra, qu'il sera prophète, et que cette interprétation était anti islamique. Il n'y a aucun passage du Coran qui dit que le Prophète est le dernier « akhiri nabiyina ». Même si tel était le cas cela ne constituerait pas un obstacle pour Seydina Limamou Lahi (psl) car il ne s'est pas déclaré un nouveau prophète mais le prophète Muhamed survivant de lui-même.

La balance apte à peser un prophète repose sur trois piliers substantiels⁸: ses **valeurs morales**, les valeurs prônées par son **enseignement** et le **miracle**. Ce dernier critère trouve son importance dans le fait qu'une autorité inférieure ne peut certifier une autre supérieure. Cela est un principe élémentaire en droit appelé parallélisme des compétences. Seul Allah a le pouvoir et la compétence de certifier quelqu'un qui se dit prophète et il ne le fait qu'à travers les miracles. Le miracle est la signature ou le sceau des prophètes que leur envoie le Seigneur pour certifier leurs dires et permettre aux mortels de croire que le message proclamé est de Lui. C'est ce qui rend impertinent de se demander pourquoi untel n'a pas cru en lui si réellement il était prophète.

S'agissant de la moralité de quelqu'un qui se dit prophète, elle s'apprécie d'une manière rétroactive. Le premier réflexe de son peuple devra être d'inspecter sa vie depuis son enfance jusqu'à son âge adulte, en passant son adolescence. Cela leur permettra d'avoir une appréciation objective sur sa moralité. C'est l'une des raisons pour lesquelles on n'envoie de prophète que « des hommes autochtones »⁹, c'est-à-dire qu'on n'envoie pas un prophète à un peuple auquel il est étranger. Si le choix d'un autochtone est une condition de la prophète, c'est parce qu'Allah veut permettre aux gens de pouvoir vérifier la moralité de leur prophète. Si le prétendant est véridique, on ne pourra l'accuser de menteur à cet instant; s'il est honnête, on ne pourra l'accuser d'imposteur non plus; s'il est humble on ne pourra l'accuser de chercher la gloire ou la royauté. Le fait de ne pas pouvoir les accuser de menteur vu leur

.

⁷ Dur'ul Mansour

⁸ Cf Al Mawardy, A'lamun-nubuwah

⁹ Coran, Yusuf, 109

passé irréprochable est la raison pour laquelle on les qualifie souvent de fou avec comme justification qu'ils auraient perdu la raison.

Le developpement, l'une des missions phares du Mahdi (psl)

La conception qu'a le Mahdi sur le développement n'est pas une conception personnelle. En tant que messager, il a adopté la conception de l'islam qui consiste à ramener cette notion au concept de salut ou de bonheur. En effet, le développement n'est pas une fin en soi. Il n'aura de raison d'être que s'il permet l'épanouissement de l'homme. Pour un musulman ou un croyant d'une manière générale, il ne suffira pas d'être en quête du bonheur sur terre mais plutôt d'un bonheur ici-bas et dans l'au-delà. Cela nous ramène à la fameuse prière du Prophète (psl) « rabana atina fid dunya hassanatan wa fil ahirati hassanatan (Seigneur accorde nous le salut ici-bas et dans l'eau delà). C'est-à-dire que l'islam cherche un équilibre entre l'épanouissement ici-bas et le salut dans l'autre monde. Cette quête dernière conditionnera la manière d'acquérir les richesses et qui, ipso facto, rend la formule « tous les moyens sont bons pour réussir » inopérante.

Le capitalisme a fini de montrer ses limites d'où l'apparition de propositions alternatives telles que la théorie *participaliste*. Cela résulte de l'échec successif de toutes les tentatives de réformes, d'ajustements ou de rééquilibrage du système. Les tenants de cette théorie participative ou participaliste en sont arrivés à vouloir tenir le taureau par les cornes. Le problème n'est donc pas conjoncturel mais systémique. Il ne s'agit pas d'une question d'ajustement ou d'accommodation selon l'environnement économico-sociétal. Le vrai problème est la base même du système : l'usure, la spéculation.

Nous remarquerons ainsi que le Mahdi mène son combat sur trois fronts : le front personnel, le front sociétal, le front économique.

« Oui, Allah ordonne l'équité et la bienfaisance, et que l'on donne aux proches parents. IL interdit la turpitude, l'acte répréhensible et l'oppression. IL vous exhorte afin que vous réfléchissiez ». ¹⁰

Ibrahima Abou SAMB, auteur, juriste, formateur en communication.

_

¹⁰ Sourate al-Nihal, 16: 90